

Sur ma Requête :

Histoire de la société es nations

La Société des Nations (SDN) et l'Organisation des Nations unies (ONU) sont les manifestations successives du même espoir de soumettre au droit les relations entre États, la première en bannissant le recours à la force, la seconde en mettant l'usage de la force sous la coupe du Conseil de sécurité.

Selon Edouard Dufour dans la revue *Questions internationales* "[L'ONU à l'épreuve](#)" (n° 11, janvier-février 2005, La Documentation française), la SDN fut la première ébauche d'un système de sécurité collective : « Au XVIIIe siècle, les projets de paix perpétuelle de l'abbé de Saint-Pierre (1713) et de Kant (1795) ont jeté les bases conceptuelles de la sécurité collective. Leur mise en œuvre a cependant été tardive. Les ardeurs belliqueuses qui ont déchiré l'Europe jusqu'au milieu du XXe siècle reflétaient les thèses de Clausewitz. La guerre n'était alors que le prolongement naturel de la politique des États nations. La Première Guerre mondiale et son cortège d'horreurs marquèrent cependant un tournant. Les vainqueurs de la Grande Guerre conclurent un "contrat social" d'un nouveau genre. Le pacte de la Société des Nations (SDN), partie intégrante du traité de Versailles, signé le 28 juin 1919 par 32 États, devait ouvrir de nouvelles perspectives, avec en filigrane ce postulat quasi révolutionnaire que la guerre devait être exclue comme moyen de politique nationale. L'alliance était la clef de voûte des systèmes antérieurs de sécurité.

La SDN opère un changement qualitatif en posant la première pierre d'un édifice à construire : la sécurité collective, un système à double détente.

La première composante est préventive et dissuasive. Le mécanisme de sécurité collective reconnaît et organise un droit égal à la sécurité. S'en prendre à un État revient à aggraver un ensemble solidaire. L'alliance universelle poursuit donc des objectifs pacifiques. La seconde est correctrice et coercitive. Elle suppose la mise en place d'instances internationales chargées de canaliser une réaction collective contre la menace ou l'emploi de la violence dans les relations internationales. Première ébauche d'un système de sécurité collective, la SDN ne fut pas à la hauteur des espoirs qu'elle suscita. »

Les buts assignés à l'Organisation des Nations unies se résument au triptyque de la paix, de la liberté et du développement. Mais la paix est le premier et, en quelque sorte, le "but des buts" posés par la Charte dans son Préambule et son article I. Les buts des Nations unies sont très larges. Le premier d'entre eux est le maintien de la paix et de la sécurité internationales, en prenant "des mesures collectives efficaces" (...) (art. 1, § 1). C'est la sécurité collective, une véritable révolution.

Dans les relations internationales classiques, la sécurité est assurée par la défense de l'État et par les alliances. On s'y regroupe pour faire face à l'autre, à l'ennemi, déclaré ou potentiel. Le système des Nations unies ne distingue pas entre nous et les autres. La sécurité est assurée par tous contre chacun, s'il vient à enfreindre la norme commune. On applique dans les relations internationales la solution employée dans l'ordre interne. Le concept retenu par la Charte est donc très ambitieux. Sa mise en œuvre est à la hauteur de l'ambition, même si elle doit tenir compte - c'est sa limite - de ce que la sécurité collective est ici transposée dans un ordre restant, malgré tout, international.

Deux principes sont à la base du système de la Charte : l'interdiction du recours à la force dans les relations internationales et l'obligation de règlement pacifique. Elle met en place, pour assurer leur observation et le maintien de la paix et de la sécurité internationales, un système dans lequel la volonté d'aboutir conduit à un véritable abandon de souveraineté.

<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/dossiers/d000138-l-onu-acteur-de-la-paix-dans-le-monde/de-la-sdn-a-l-onu>

Retrouver mes droits (voir aussi en page 121)

Commission des Droits et Libertés de la personne humaine

Je demande l'habeas corpus devant une arrestation arbitraire dont j'ai été victime le 24 juillet 2008 par la Sûreté du Québec. Ils ont portés préjudice à mes droits selon les alinéas 1, 2 et 3 pour cause de discrimination, à cause de mon handicap.

Les policiers ont procédé à mon hospitalisation sans m'informer de motifs valables, pour simple cause d'agitation, ce malgré des preuves photos de mon appartement où des crimes ont été commis.

Suite à cette arrestation et de ma mise en garde à l'Hôpital Ste-Croix de Drummondville, j'ai été traité sans respect par mon médecin alors que j'aurais pu être libéré suivant le retrait des motifs de ma convocation au tribunal. De plus, le propriétaire du logement où j'habite me convoquant à une audience devant le Régisseur de la Régie du Logement, le Maître Levasseur de l'Aide Juridique de Drummondville refusa de m'assister devant ce tribunal, ce qui contrevient aux alinéas 12 et 34.

Tout ceci résulte de deux causes que je vous explique ci-dessous : premièrement, je suis victime d'atteinte à ma réputation par le Dr Gilles Cloutier de l'Hôpital L-HL de Montréal qui m'imposa le diagnostique de schizophrène tout comme, à ses dires, l'aurait été Jésus Christ lui-même. Deuxièmement, après avoir signé un bail au 12 rue Bérard, app :F de Drummondville, je me suis retrouvé devant des menaces de mort que j'ai entendues de vives voies. Ceci s'explique puisqu'au dire de quelques de mes connaissances, cet appartement est un 'BUNKER' tenu par des motards criminalisés, ce qui a pour résultat de brimer tous mes droits fondamentaux de la personne. Je veux donc porter ma cause au Tribunal du criminel, ce au grand public, afin que la lumière soit faite sur le dossier des Appartements Bérards pour le grand bien de la société québécoise. Je dois vous dire que je possède des prises photographiques d'un cadavre qui se trouve dans mon plafond depuis une date antérieure à la signature de mon bail et que j'ai plusieurs indices me permettant de croire que plusieurs autres victimes ont été séquestrées ici-même.

Puisque chaque fois que je révèle des informations à la police au péril de ma vie je suis accusé. De délire paranoïde, je crois avoir droit à un hommage au civisme. Et de plus, comme j'ai le droit, selon l'article 44 de la Charte, à l'information, j'aimerais savoir pourquoi la justice ne fait rien pour me secourir, afin que je sois moi aussi sauvagement

tué, bien innocent que je suis?

Enfin, puisque la Charte lit l'État (alinéa 54), j'aimerais que vous fassiez ceci pour ma cause, afin que je retrouve mes droits et que de nombreux criminels soient arrêtés. Je désire avoir la visite, ce dans les plus brefs délais, d'un inspecteur de la GRC pour constater l'état des lieux et pour développer les clichés de ce cadavre.

Je vous prie d'excuser l'empressement de ma demande, ainsi que sa gravité, mais le danger est réel et personne ne me secours lorsque je vais demander de l'aide. Je dois enfin ajouter que la plupart des gens de Drummondville sont au courant de ce qui se passe mais sont malheureusement tenus au silence par des menaces d'individus que je ne connais pas. J'entend les gens le dire lorsque je vais à mes affaires en ville ou lorsque je suis tranquillement chez moi la fenêtre ouverte. Je crains qu'il leur soit porté préjudice, et ce autant du côté des citoyens que de la Sûreté du Québec qui a peur de réveiller de sombres affaires telles la traite des blanches et, notamment, la disparition de la pauvre petite Cédrika Provencher de Trois-Rivières.

Finalement, je dois porter votre attention sur les points suivant, points qui sont violés dans mon cas : Alinéas : 1-2-3-10-24-28-37-25-34-12-4-5-6-7-8-23 et 54.

Merci pour votre attention, j'espère que vous me prenez au sérieux car je suis une victime mais je réussis miraculeusement à survivre en brisant la loi du silence et grâce aux dons de mes parents qui m'ont permis, tout au long de ma vie, à m'affairer à toutes sortes de sports de combats, ce qui fait redouter mes agresseurs, à mon entraînement dans la milice canadienne et à mes connaissances étendues dans plusieurs domaines, en plus d'être titulaire d'un Baccalauréat en Administration de l'UQAM et de l'UMIST (UK) en bonne et due forme.

Merci infiniment de satisfaire à ma demande; je suis en péril!

LA RÉOLUTION

Je vous prie, premièrement, d'écouter cette nouvelle, parue le 26 juin 2013 au sujet des fausses facturations au journal TVA en regard de l'abus en matière fiscale pour mieux comprendre ma situation. <http://tvanouvelles.ca/lcn/judiciaire/archives/2013/06/20130626-092927.html>

Cette situation, Louisbourg, revenu Québec accusation en relation avec ma situation impôt provincial forcé 2008 Bérard camoufflet ? Programme de solidarité sociale ajouré pas impôts foncier... photos chat... merci

MA REQUÊTE

Sur le rapatriement de la Constitution de 1982 au Canada :
Contexte, causes et solutions pour le Québec

SYNTHÈSE À LA PARTIE CONCLUSIVE ET À LA REQUÊTE